

## **DELIBERATION N°28**

|  |
|--|
| <p style="text-align: center;"><b>Cellule de veille sécurité – prévention</b><br/><b>Demande de subventions</b><br/><b>au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance</b></p> |
|--|

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

#### **LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose qu'en décembre 2009, la Municipalité a mis en place une cellule de veille sécurité - prévention. Cette instance a pour mission d'organiser, sous l'impulsion du Maire, un échange d'informations et une coordination des différents acteurs locaux concernés par des questions liées à la sécurité, à la tranquillité et à la prévention de la délinquance (sécurisation des espaces publics, dégradations d'équipements publics, nuisances sonores, conflits de voisinage, ... ). Elle a vocation à travailler sur des situations précises, à favoriser la concertation, à proposer des solutions concrètes et à articuler et renforcer la cohérence des interventions.

En 2010, cette démarche a pris la forme de réunions régulières d'un groupe de travail (composé de la Police Nationale, de la Sous-Préfecture, de la Ville, du SPIP, de la PJJ, de Les Nids-AEP, l'UTAS 7, le Foyer Duquesne, la Mission Locale, Habitat 76 et Sodineuf). Pour la bonne implication des partenaires, un règlement intérieur a été validé par ses membres. L'animation de la cellule est confiée au Pôle Politique de la ville, jeunesse, prévention et sécurité. En 2010, 55 situations différentes ont été examinées. Cette démarche comprend également un dispositif interne visant à coordonner l'intervention des services municipaux impliqués dans le traitement de situations.

Cette action de la Ville peut s'inscrire dans le Plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes de la Seine-Maritime 2010-12 (axe 2 : coordonner les acteurs locaux de prévention en plaçant le Maire au centre du dispositif préventif) et bénéficier à ce titre de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Les projets sont financés à hauteur de 20 à 50 % maximum. Le financement octroyé permettrait de couvrir une partie des frais de personnel estimés à 40 000 euros.

Considérant l'avis de la commission n° 2 réunie le 29 mars 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la proposition ci-dessus, par :**

☞ 37 voix « pour » (Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-venir, Groupe des Elus Verts, groupe Dieppe Ensemble, M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant),

☞ 2 voix « contre » (groupe Centriste)

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :  
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire